

Documents nécessaires pour accéder aux crédits d'impôt et aux prestations

Généralement, le processus de demande pour accéder aux crédits d'impôt et aux prestations (comme le crédit pour la TPS/TVH, l'Allocation canadienne pour enfants et les prestations provinciales ou territoriales) est relativement simple. Habituellement, une personne touche automatiquement ses prestations une fois qu'elle a produit sa déclaration de revenus. Toutefois, pour la personne qui n'a pas tous les documents d'identification et les renseignements nécessaires, le processus de demande des pièces d'identité peut être long et compliqué.

Ci-dessous, nous avons indiqué :

- les documents à fournir lorsque vous demandez les prestations et les crédits d'impôt courants;
- lesquels, parmi ces documents, sont très importants et doivent donc être demandés en premier;
- les difficultés que vous devrez potentiellement surmonter pour les obtenir;
- les étapes à suivre et des conseils en cas de document manquant.

Ces renseignements s'appliquent aux prestations et aux crédits d'impôt courants. Vous pourriez devoir fournir d'autres documents et suivre un processus différent pour demander d'autres crédits d'impôts et d'autres prestations. Les étapes à suivre possibles et les conseils indiqués ne sont que des suggestions et pourraient ne pas convenir à tout le monde. Assurez-vous d'avoir les coordonnées de services d'aide au remplacement de pièces d'identité, de services de production de déclarations de revenus et de services d'aide juridique que vous pourrez recommander aux clients ayant besoin d'une aide supplémentaire.

Renseignements personnels (nom complet et date de naissance)

- Acte de naissance ou de baptême
- Documents d'immigration ou d'établissement
- Passeport

Degré d'importance

Élevé

Difficultés potentielles

- Vérifiez l'uniformité des noms qui figurent sur les différentes pièces d'identité :
 - par exemple, le second prénom, le nom de famille de la mère ou celui du père pourraient être différents d'un document à l'autre.

Étapes suivantes possibles et conseils

- Un agent de soutien à la personne pourrait garder des copies des documents importants, surtout pour les clients qui sont dans une situation de logement précaire.

Statut juridique et date d'arrivée au Canada

- Avis de décision
- Carte de résident permanent
- Documents d'immigration

Degré d'importance

Élevé

Difficultés potentielles

- Une personne pourrait connaître son statut juridique et sa date d'arrivée, mais ne pas avoir les documents originaux.

Étapes suivantes possibles et conseils

- Obtenir une pièce d'identité de remplacement auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Degré d'importance

Élevé

Difficultés potentielles

- Pièce d'identité manquante; perdue ou autre.
- Les pièces d'identité et les formulaires de demande doivent être obtenus auprès de différents organismes :
 - par exemple, Service Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- La personne n'a pas de permis de travail délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ou ne répond pas aux critères pour l'obtenir.

Étapes suivantes possibles et conseils

- Obtenir la pièce d'identité requise pour demander son NAS :
 - par exemple, un permis de travail (délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) et un numéro d'identification-impôt (fourni par l'Agence du revenu du Canada [ARC]).

Feuillets de revenus (feuillets T ou relevés)

- Ils comprennent les renseignements sur le revenu du conjoint et des personnes à charge, s'il y a lieu.

Degré d'importance

Élevé

Difficultés potentielles

- Souvent, les personnes en situation d'emploi ou de logement précaire ne reçoivent pas tous les feuillets T.

Étapes suivantes possibles et conseils

- Si le client a accès à Internet et peut s'inscrire à Mon dossier Service Canada, il [pourra accéder à certains feuillets de renseignements fiscaux en ligne](#).
- Autrement, communiquez avec l'ARC pour obtenir les renseignements figurant au dossier.
 - Essayez d'appeler l'ARC et préparez-vous à répondre à certaines questions portant sur des renseignements confidentiels :
 - par exemple, le nom, la date de naissance, le NAS, l'adresse précédente et l'adresse actuelle.
 - Si le client n'est pas en mesure de répondre aux questions portant sur les renseignements confidentiels, communiquez par écrit avec l'ARC pour demander l'information. Veuillez toutefois noter que le processus sera alors plus long.
 - La demande doit contenir le nom, la date de naissance, le NAS et l'adresse de l'expéditeur.

Loyer/impôt foncier et adresse de résidence

Degré d'importance

Moyen (les clients peuvent d'abord produire leur déclaration de revenus, puis demander le redressement d'une T1 plus tard si c'est nécessaire).

Difficultés potentielles

- Les personnes en situation de logement précaire paient leur loyer en argent comptant et ne reçoivent pas de reçus.
- Certaines personnes déménagent souvent et ne se souviennent pas des adresses et des dates associées à chaque déménagement.

Étapes suivantes possibles et conseils

- Essayer d'obtenir les adresses et le nom des locataires.
- Demander aux locataires de rédiger une lettre indiquant le montant du loyer qu'ils ont reçu et le nombre de mois d'occupation du logement.

Reçus et renseignements aux fins de déductions fiscales

- Frais médicaux et dentaires
- Dons de bienfaisance (peuvent être reportés aux années suivantes, soit lorsque la personne aura un revenu plus élevé)
- Frais de garde d'enfants ou dépenses d'un aidant naturel (y compris les frais de camps d'été et de camps de jour)
- Intérêts payés sur les prêts étudiants

- Laissez-passer de transport en commun (les personnes âgées devraient s’informer au sujet des crédits d’impôt pour le transport en commun, qui ne visent pas seulement les laissez-passer)
- Cotisations à un REER
- Remboursements obligatoires aux termes du régime d’accession à la propriété ou du régime d’encouragement à l’éducation permanente
- Déclaration de revenus de l’année précédente
- Avis de cotisation de l’année précédente

Degré d’importance

D’élévé à moyen (les clients peuvent d’abord produire leur déclaration de revenus, puis demander le redressement d’une T1 plus tard, une fois qu’ils auront reçu les renseignements).

Difficultés potentielles

- La personne qui reçoit des prestations d’aide sociale n’a pas droit à toutes les déductions fiscales.

Étapes suivantes possibles et conseils

- L’agent de soutien devrait d’abord déterminer si les reçus et les renseignements sont nécessaires et si le client aura droit au crédit d’impôt ou aux prestations.
- Trouver les prestations et les crédits d’impôt auxquels le client pourrait avoir droit :
 - par exemple, [la ligne 45200 - Supplément remboursable pour frais médicaux](#), [le Crédit d’impôt de l’Ontario aux personnes âgées pour le transport en commun](#).

Renseignements concernant le dépôt direct

- Renseignements concernant le dépôt direct (chèque annulé ou lettre d’une banque ou d’une caisse populaire sur lequel figurent les renseignements bancaires)

Degré d’importance

De moyen à faible

Difficultés potentielles

- Certaines personnes n’ont pas de compte bancaire parce qu’elles n’ont pas les pièces d’identité requises.
- Certaines personnes ont un compte bancaire, mais elles doivent de l’argent à la banque.

Étapes suivantes possibles et conseils

- Obtenir [une pièce d’identité pour ouvrir un compte bancaire](#).
- Ouvrir un compte bancaire auprès d’une institution financière envers laquelle la personne n’a pas de dette.
 - Attendre l’ouverture du nouveau compte avant de fermer les autres comptes.
- Pour des raisons juridiques, le dépôt direct n’est pas obligatoire. Des chèques peuvent être envoyés par la poste.

Autres conseils :

- La même pièce d'identité ne peut être utilisée pour répondre à deux critères différents.
- Sachez que la carte Santé de l'Ontario n'est généralement pas acceptée à titre de pièce d'identité valide. Consultez les directives de votre province ou de votre territoire.
- Nous suggérons aux agents de soutien à la personne d'aider leurs clients à conserver des copies de leurs documents, dans la mesure du possible.
- Les services d'aide au remplacement de pièces d'identité dans les centres de santé communautaires aident gratuitement les sans-abri et les personnes mal logées à remplir les formulaires de demande.
- Certains intervenants en santé mentale offrent parfois de l'aide sur le plan social et pour la production de la déclaration de revenus.
- Lorsque vous accédez aux renseignements sur le client par un moyen technologique, vous devez connaître le niveau d'aisance et de connaissances du client en matière d'informatique, ainsi que les caractéristiques et le degré de sécurité du logiciel et de la technologie utilisés.

Nous tenons à remercier l'organisme West Neighbourhood House, situé à Toronto, en Ontario, pour son soutien à la rédaction du contenu de cette ressource.